

Commission

"approvisionnements"

2003 & 2004

DAVIASON → Montin soja - Jeudi 15 Janvier - 20"

Commission Approvisionnements, Robin des Bio,
réunion du 23 octobre 2003 à la MNE.

Présents : Rosa Cornaille, Domitille Hugentobler, Christiane Haverland, Colette Gaillard, Mathieu Glorian, Sébastien Torro, Bertrand Lacoste, Vincent Kra, Hervé Duval.

Ordre du jour : faire le bilan des réalisations prévues lors de la dernière rencontre (un calendrier sur la saisonnalité des fruits et légumes(FEL), une recherche sur le groupe Distriborg, la recherche d'informations sur les FEL locaux auprès d'A Pro Bio, l'acquisition d'éléments sur les filières du commerce équitable).

Calendrier :

Il a été réalisé par Rosa grâce aux éléments fournis par Sébastien et Mathieu. Son contenu **doit être vérifié** avant de le mettre dans le local.

Au sujet des FEL mais pas seulement, Bertrand souligne l'intérêt qu'il y aurait à mettre sur les étiquettes des produits la distance qu'ils ont parcouru depuis leur lieu de production jusque dans notre local ainsi que des informations relatives au coût écologique des FEL de contre saison (exemple : laitue à Noël). Pourquoi pas imaginer une marge commerciale différente selon la distance parcourue par le produit ? Colette souligne l'importance d'une démarche pédagogique complète.

Dans l'idée de chercher à mieux connaître notre propre fonctionnement et les motivations de nos adhérents, il semble à tous qu'il puisse être utile de réaliser une **enquête auprès des membres de Robin des Bio**. Cette dernière nous permettra principalement de **mieux connaître les motivations des adhérents de Robin des Bio et d'apprécier les changements que seraient prêts à accepter nos membres pour plus de cohérence entre nos pratiques d'approvisionnement et nos statuts**.

3 personnes : Christiane, Mathieu et Bertrand se proposent pour rédiger le questionnaire (mercredi 29 octobre 2003) qui sera ensuite soumis au CA pour acceptation puis aux adhérents.

Cette étude interne pourrait être enrichie par l'analyse de nos ventes. La caisse enregistreuse en service depuis 6 mois peut nous permettre de facilement obtenir les chiffres nécessaires selon Bertrand. Pour lui, le problème vient du fait que nos salariés, tout comme les administrateurs ne sont pas formés à l'utilisation du logiciel de gestion dont nous disposons. Le point sera abordé lors du prochain CA.

Domitille souligne l'utilité du questionnaire d'enquête pour solliciter les adhérents à plus d'investissement au local (ensachage).

Recherche sur le groupe Distriborg :

elle n'a pas été réalisée par Mathieu.

Recherche d'informations sur les FEL locaux auprès d'A Pro Bio :

Domitille n'a pas réussi à entrer en contact avec cette association pour l'instant.

Acquisition d'éléments sur les filières du commerce équitable :

Sébastien a sollicité l'entreprise Altereco qui ne lui a pas adressé de réponse.

Autres points abordés :

Vérifier l'appartenance financière de la marque Soy ;

Faire ensacher les produits vrac des coop de la région par une structure telle que le CAT de La Madeleine qui est habilité à faire ce genre de tâche.

Date de la prochaine rencontre : jeudi 27 novembre 2003.

**Commission Approvisionnement, Robin des Bio,
réunion du 27 novembre 2003 à la MNE.**

Présents : Rosa Cornaille, Domitille Hugentobler, Christiane Haverland, Julie et Gaëlle ?, Mathieu Glorian, Sébastien Torro, Bertrand Lacoste, Hervé Duval.

Ordre du jour :

- ❖ calendrier Fruits et Légumes ;
- ❖ recherche d'informations sur les FEL locaux auprès d'A Pro Bio ;
- ❖ acquisition d'éléments sur les filières du commerce équitable ;
- ❖ questionnaire adhérents ;
- ❖ divers.

Calendrier :

Point non abordé pendant la réunion mais le travail de vérification n'a pas été réalisé et le calendrier ne peut pas encore être ni validé par le CA, ni affiché au local.

Acquisition d'éléments sur les filières du commerce équitable :

Sébastien a reçu une réponse de l'entreprise AllerEco. Celle-ci livre pour des commandes supérieures ou égales à 500€ et avec un franco de port qui s'élève à 1500€. Ses conditions commerciales ne sont donc pas adaptées à notre filière. Nous ne faisons pas de telles commandes même pour l'ensemble des produits que ce grossiste équitable et parfois bio peut nous proposer.

Recherche d'informations sur les FEL locaux auprès d'A Pro Bio :

Domitille n'a pas avancé sur la question.

Le concept des Bio-Cabas du Gabnor est présenté à ceux qui ne le connaissent pas. Le choix de ne pas l'adopter chez Robin des Bio est dû à un problème d'aménagement du local, de gestion des réceptions par les salariés et au refus du Gabnor de nous laisser faire une marge sur leur prix pour, au moins, participer au financement du temps de travail des salariés. De plus, des adhérents préféreraient pouvoir se servir à leur guise en FEL que soutenir ce projet.

L'inconnu subsiste pour ce qui est de pouvoir acheter les FEL locaux et de saison directement à Norabio (coopérative de commercialisation et d'approvisionnement des agri bio du NPdC). Les associations et coop de conso l'intéressent-elles ? Pourrait-elle aussi nous fournir les FEL non locaux ? Qu'est-ce que le travail avec elle changerait-il (franco de port, relations avec autres grossistes, gestion des commandes et réceptions, etc.) ? Bertrand souligne la possibilité de mettre en place des approvisionnements directs chez des producteurs pour d'autres produits et même celle de transformer soi-même certains produits pour les rendre plus accessibles et éthiques.

Questionnaire adhérents

Christiane, Bertrand et Mathieu ont rédigé le questionnaire. Il a été soumis et adopté par le CA le 5 novembre 2003.

Sa présentation aux autres membres de la commission permet de repérer quelques fautes oubliées ainsi que de modifier quelques questions pour rendre plus compréhensibles et pertinentes. Cette nouvelle version sera envoyée dès cette fin de semaine à l'impression. La phase d'enquête aura lieu dans le local pendant le mois de décembre et se clôturera au moment des vacances de Noël. Pourront ensuite commencer le dépouillement et l'analyse qui seront l'objet de la prochaine réunion de la commission.

Bertrand souligne l'intérêt de réaliser cette enquête dans les autres « coop » de la région (Capusine à Denain, Mercure à Fresnes sur Escaut, Groupés Nature Orsinval et Le Parcq, La Salicorne à Berck et Nature et Progrès Bierne). Pourquoi pas aussi enquêter une coop qui existerait sur Mouscron ?

Une phase de recherche et d'identification des groupes d'achat bio isolés dans la « région » pourrait être utile.

Bertrand estime le nombre total de familles concernées par les coops bio à environ 1500 dans la région, des échanges devraient être possibles.

Divers

Bertrand présente le projet de Casa Bio Distribution qui est en cours de réalisation. C'est un grossiste (en la personne de Naïma Touzart) qui se crée pour « créer un emploi et maîtriser nos filières d'approvisionnement ». Il devrait permettre d'approvisionner les coop et pourrait les aider à contourner un écueil de la loi Galland qui les affecte. Selon Bertrand, cette dernière obligerait les grossistes à vendre leurs marchandises aux associations à des prix qui poussent celles-ci à élever leur niveau de prix pour le rendre comparable à celui des commerçants.

Bertrand évoque aussi le fait que Groupés Nature a déposé un dossier de financement pour acquérir un véhicule vert pour effectuer des livraisons et des approvisionnements directement chez des producteurs.

Une longue discussion a lieu sur les manières d'amener un changement dans les approvisionnements de notre association. Ce débat est ouvert et sera l'ordre du jour du CA extraordinaire du lundi 1^{er} décembre 2003.

Par rapport à l'idée des étiquettes informatives dans les rayons, il est souligné que ce travail pourrait, peut-être être simplifié par l'outil informatique si le logiciel de gestion dont nous disposons pouvait intégrer une base de données relatives à l'origine des produits. Le gros du travail consiste à recenser ses caractéristiques et à les entrer dans une base de données. Bertrand souligne que nous pourrions, nous ou une fédération régionale des coop profiler de subventions pour réaliser ce type de projet.

Choses évoquées lors de la dernière réunion mais non réalisées depuis :

Recherche sur le groupe Distriborg (pas réalisée par Mathieu).

Vérifier l'appartenance financière de la marque Soy.

Etudier possibilité de faire ensacher les produits vrac des coop de la région par une structure telle que le CAT de La Madeleine qui est habilitée à faire ce genre de tâche.

Objectifs pour la prochaine réunion :

Rien n'est déterminé

Date de la prochaine rencontre : jeudi 11 janvier 2004, 20h à la MNE.

Ordre du jour : dépouillement et analyse de l'enquête adhérents.

Joyeuses Fêtes de fin d'année et Bonne année

Commission Approvisionnements, Robin des Bio,
réunion du 22 janvier 2004 à la MNE.

Présents : Éliane, Rosa Cornaille, Domitille Hugentobler, Christiane Haverland, Mathieu Glorian, Sébastien Torro, Hervé Duval.

Ordre du jour :

- ❖ questionnaire adhérents ;
- ❖ divers.

Questionnaire adhérents

Nous n'avons à ce jour récupéré que 50 questionnaires mais moins de 80 auraient été distribués. Nous décidons donc de repousser la date limite de retour de ceux-ci au 28 février afin qu'il soit possible de traiter les informations recueillies et d'en faire l'analyse avant l'Assemblée Générale qui devrait avoir lieu en mars.

Au cours de la présentation des premiers chiffres issus de la saisie informatique des questionnaires recueillis, Christiane propose, à propos du bénévolat des adhérents que soit remise à chaque nouvel adhérent, voire à tous, une fiche qui reprend toutes les choses à faire pour participer au bon fonctionnement de l'association. Il est aussi souligné que le calendrier qui se trouvait sur la porte devrait y être remis.

L'idée proposée lors de la réunion du 23 novembre 2003 d'essayer de faire passer ce questionnaire dans d'autres coop de la région (et Mouscron) n'a pas été ré-abordée. Peut-être pourrions nous attendre d'avoir complètement finalisé la nôtre afin de l'améliorer et de savoir mieux mettre en évidence ses intérêts ? Le travail d'identification des groupes d'achat bio isolés pourrait quant à lui commencer.

Divers

Solliciter les relations des adhérents

Il est proposé de créer un cahier où les adhérents pourraient communiquer les coordonnées de producteurs bio qu'ils connaissent et parler un peu de leur rapport à ce producteur et à ses produits (il faut joindre à ce cahier une note précisant les informations qu'il est "nécessaire" d'y apporter comme l'adresse, la gamme de produits proposée, les tarifs, les conditions de vente, etc.) .

Informations-producteurs

Pour ce qui est de l'avancée du "travail premier" de la commission qui reste d'aider l'association à faire de meilleurs choix d'approvisionnement, nous sommes toujours confrontés à la nécessité de contacter ceux avec lesquels nous travaillons et les autres afin de mieux les connaître et d'étudier d'éventuelles évolutions. Pour contacter ces producteurs, il est décidé de mettre au point, lors de la prochaine réunion de la commission et grâce au travail préparatoire de chacun de ses membres, deux questionnaires-type à adresser à nos actuels fournisseurs (producteurs voire grossistes) et aux possibles nouveaux. Il serait également utile de recenser les différents moyens de se procurer des informations sur ces entreprises (par exemple : syndicalistes pour ce qui relève des conditions de travail et des relations sociales dans l'entreprise ou riverains et associations de protection de la nature pour ce qui est du respect de l'environnement, associations de consommateurs telles que l'UFC, la CLCV, etc.). Éliane va contacter des relations d'une Biocoop de Nîmes qui a effectué un tel travail d'information avec ses fournisseurs.

Commission Approvisionnements, Robin des Bio,
réunion du 11 mars 2004 à la MNE.

Présents : Domitille Hugentobler, Christiane Haverland, Mathieu Glorian, Hervé Duval, M. et Mme ??? de Douai, Julie et Gaëlle.

Ordre du jour :

- ❖ questionnaire adhérents ;
- ❖ questionnaire fournisseurs (grossistes, transformateurs, paysans).

Questionnaire adhérents

Nous n'avons à la date du 28 février, date de clôture de l'enquête, récupéré que 69 questionnaires.

L'analyse statistique des données récoltées a commencé mais elle l'en est qu'au stade de statistiques descriptives (moyenne, pourcentage ... pour chaque question prise indépendamment des autres).

Suite à la présentation des chiffres issus de la saisie informatique des questionnaires recueillis, des réactions ont lieu :

- les produits élaborés sont de plus en plus présents et leur consommation ne favorise probablement pas la baisse du prix des produits de base dont les volumes n'augmentent peut-être pas autant ;
- les produits vrac sont encore considérés comme l' « âme » de la « coop »... une participante à la réunion souligne que le fait de mettre des pinces sur les sacs fermés incite à les remettre dans cet état après usage. Peut-être faudrait-il pourtant « faire plus de discipline » ? ;

Questionnaire fournisseurs :

Il apparaît nécessaire de réaliser des questionnaires spécifiques aux différents types de partenaires commerciaux directs et indirects que nous avons : grossistes, transformateurs et paysans(-transformateurs).

Toutefois, il semble envisageable de construire un tronc commun valable pour toute entreprise enquêtée.

Aussi est-il remarqué qu'il serait systématiquement préférable de chercher à répondre à ce futur questionnaire directement avec le fournisseur par souci de proximité, convivialité et aussi pour plus facilement obtenir des informations qui peuvent paraître difficiles à acquérir sans relation de confiance.

Des questions sont évoquées :

- quelle est la part du bio dans la production (ou dans l'activité totale) ? , question qui doit être accompagnée d'une autre plus ouverte sur le pourquoi d'une éventuelle mixité bio-non bio afin de pas discriminer d'emblée des fournisseurs qui ne travailleraient pas qu'en bio malgré une éthique apparemment « au delà de tout soupçon » ;
- depuis quand existe l'entreprise, quel est son historique ?
- quelle est sa structure juridique ?
- quelle est sa taille et comment la mesurer (nombre de salariés, volumes de produits fabriqués, vendus, chiffre d'affaires) ;
- appartenance des capitaux, indépendance décisionnelle ;
- politique salariale et sociale (proportion de CDI, CDD, usage de contrats aidés, cadences de travail, etc.) ;

Commission Approvisionnements, Robin des Bio,
réunion du 14 avril 2004 à la MNE.

Présents : Domitille Hugentobler, Christiane Haverlant, Rosa Cornaille, Julie et Gaëlle, Véronique Poupard, Mathieu Glorian.

Ordre du jour :

- ❖ Questionnaire fournisseurs
- ❖ Discussion avec Véronique

Questionnaire fournisseurs :

Véronique rappelle une mise en garde du CA et plus précisément de Franck Duval à propos des démarches d'investigation auprès de fournisseurs. Il souhaite que soient examinées les demandes d'information avant leur envoi afin que le CA donne ou pas son aval à chaque démarche. Ce rappel est du au fait que l'association a récemment été confrontée à l'application de la loi Galland par un de ses (ex-)fournisseurs qui lui a dès lors proposé des tarifs spécifiques associations plus élevés que ceux consentis aux commerçants avec lesquels nous étions auparavant sur un pied d'égalité. Pour éviter de nous faire ainsi discriminer par une loi qui sanctionne notre engagement associatif, il vaut donc mieux être prudents dans nos relations avec les fournisseurs afin de ne pas susciter et/ou encourager leur mise en conformité avec cette loi.

Suite à la relecture des idées d'information à demander à nos fournisseurs évoquées lors de la dernière réunion, Véronique estime qu'il est utopique d'envisager parvenir à obtenir des informations aussi précises que la taille d'un fournisseur en terme de volume de produits vendus ou l'origine et l'appartenance des capitaux de l'entreprise. Peut-être notre association pourrait-elle adhérer à de plus grandes associations de consommateurs afin de profiter de leur « poids » pour essayer d'obtenir plus facilement des informations de la part de nos fournisseurs ? Cette idée induit l'engagement d'au moins un membre de Robin des Bio dans une telle association.

Christiane propose que l'association s'abonne au magazine Du Sol à la Table de l'entreprise Lemaire. S'y trouvent de nombreuses informations concernant la filière bio et les fournisseurs.

Véronique ajoute qu'on ne peut pas tout trouver localement et pose la question du niveau d'exigence auquel il fait fixer la limite (consommation d'énergie, distance parcourue, etc.). Elle souligne également que pour l'instant, nous ne travaillons qu'avec 12 producteurs régionaux. Elle va essayer d'entrer en contact avec des maraîchers locaux pour tenter de travailler en direct.

Julie souligne que pour que le critère origine soit pertinent, encore faut-il le rapporter au volume de produit concerné. Le connaissons-nous pour chaque produit que nous vendons ? Non. L'utilisation de la caisse enregistreuse après la formation de véronique devrait nous permettre d'avoir de telles informations plus aisément que par le dépouillement des factures.

Face au problème d'organisation du travail avec les producteurs locaux est ré-évoquée l'idée de se doter d'un véhicule et d'un livreur afin de réaliser nos propres approvisionnements mais comment financer un tel projet ?

Suite à ces discussions, le constat est fait qu'il manque à l'association une ligne directrice claire et argumentée afin d'orienter et de justifier les choix d'approvisionnements ainsi que le fonctionnement de l'association et notamment au niveau du bénévolat. Ces orientations

•
tentative de

• Commission

"produit"

• 2011

Commission « Produits »

Mission :

Participants :

Personnes	Contact mail	Personne référente
AMASSE Agnès	agnes.arnasse@live.fr	x
LARIVIERE Christine	ch.lariviere@gmail.com	
TIBERGHEN Sarah	sarah.tib@hotmail.fr	
HERMAND David	antonio.hernand@laposte.net	
MAILLARD Geoffroy	geoffroy@no-log.org	Référent
REMOND Sophie	remond.sophie@gmail.com	
COCCOUST Sylvie	leschampsdiabolo@nordnet.fr	
BOUTEILLET Noël	noel.bouteillet@free.fr	

Date de démarrage : 17/05/2011

Date envisagée de fin : ? Non stop (enquêtes récurrentes nécessaires)
et propositions/informations

Calendrier envisagé :

- x CGA
- x labels
- x Fournisseurs x produits
 - enquêtes
 - questionnaire
- x partenariats

Riquier Thévenin

De : "Riquier Thévenin" <rtheyv@free.fr>
À : <antonio.hernand@laposte.net>; <agnes.amasse@live.fr>; <ch.lariviere@gmail.fr>;
 <ch.lariviere@gmail.com>; <sarahtib@hotmail.fr>; <remondsophie@gmail.com>;
 <leschampsdialou@nordnet.fr>
Cc : <viob@no-log.org>; <marion.lembrez@nordnet.fr>; <robindesbio@nordnet.fr>
Envoyé : mercredi 27 avril 2011 12:36
Joindre : RdB - fiche commissions - 2011.doc; RdB - Charte achat 2011.doc; RdB - Conditions Générales Achat 2011.doc
Objet : (Robin des Bio) lancement commission "soutien à l'agriculture bio"
 Coucou chers adhérents,

Lors de notre dernière AG, vous souhaitiez vous impliquer dans Robin des Bio au travers de la commission "soutien à l'agriculture bio".

Deux missions avaient été proposées pour cette commission :

- étudier les possibles pistes de soutien aux producteurs bio ou en conversion,
- recenser des filières et des producteurs bio dans la région pour développer les approvisionnements locaux (voire en direct?).

En P.J vous trouverez un document qui résume le fonctionnement des commissions.

Le lancement de cette commission était prévu en parallèle du travail de Marion sur le référencement des acteurs locaux et du réseau "bio" de la région. Marion a entamé ce travail en élaborant entre autre une charte "fournisseur" (avec une charte et les conditions générales d'achats, cf. PJ). Elle vous expliquera ça mieux que moi.

Il semblerait pertinent que la commission "soutien à l'agriculture bio" se réunisse à présent pour définir ce vous avez envie de faire dans cette commission, d'échanger avec Marion et d'avancer avec elle.

Qu'en pensez-vous ?

Pour info, Violaine est volontaire pour se joindre à vous pour la première réunion ! Youpi

A bientôt,

Riquier

----- Original Message -----

From: Marion Lembrez
 Sent: Mar 12 Avr 15:00
 Subject: Fwd: Etude de positionnement Robin des bio

Bonjour!

Dans le cadre de l'Étude de positionnement, lors du CA de jeudi dernier, j'ai présenté les premiers éléments d'une charte Robin des bio qui reprend les critères de choix de l'association en matière de fournisseur, de produit et de prix.

On m'a orientée vers la commission Soutien à l'AB pour travailler sur la charte et le contrat général d'achat (valider, peaufiner, supprimer des critères).

Je vous transmets les éléments et je suis tout à fait disponible si vous souhaitez échanger sur le sujet.

L'idéal serait d'avoir une charte et un contrat général d'achat finalisés début mai.

A bientôt,

Marion

→ apparemment, elle ne sera pas dispo

*Kello Marion,
 J'espère que tout va bien.
 Etant en Rhône-Alpes, j'ai peur
 pas être de votre côté à la commission.
 On se / Tu me raconteras. Et on essayera de
 venir pour que tu me montres les "7 hypothèses"
 pour RdB.
 A+,
 Riquier*

Commission « Soutien à l'AB »

Compte rendu réunion du 31 mai 2011

Présents

Agnès Amasse
Christine Larivière
Noël Bouteillet
Riquier Thévenin (début de réunion)
Marion Lembrez

Excusé

Geoffroy Maillard

Il manque **des personnes du CA référents** et également **coordinatrices**. Marion remonte l'information lors du prochain CA.

Rappel de la mission de la commission

- **étude des pistes de soutien aux producteurs bio ou en conversion/ approvisionnements locaux**

- **enquêtes fournisseurs/produits et propositions**

Les 2 thèmes sont très larges.

Nous envisageons de scinder la commission en **2 commissions distinctes**.

Les adhérents pourraient choisir la commission en fonction de **leurs motivations** et s'approprier **des tâches** en fonction de **leurs envies**.

Christine souhaite faire un travail sur les emballages et plus particulièrement les nanoparticules. Ce premier travail serait à but informatif et pourrait être publié dans la prochaine news letter par exemple. A terme, il faudrait étudier les actions possibles dans le local de vente pour limiter ou pas certains types d'emballages nocifs pour la santé et l'environnement. L'idée évoquée de faire un travail de fond en interrogeant les fournisseurs avec lesquels travaillent RDB...

Plan de la réunion

- **Les CGA (Conditions Générales d'Achat):**

Agnes a pu lire le document joint au mail avec le compte rendu de la première commission mais n'a pas de remarques particulières sur le contenu du document.
Ce document inclus la Charte de RDB.

Un travail a été réalisé sur **le positionnement de RDB** lors de la première commission. Les motivations (choix fournisseurs, localisation, éthique, saison, label) sont très larges.

Nous nous sommes rendu compte que la réalisation **d'un questionnaire** (papier et internet) était absolument nécessaire pour avoir un retour de l'ensemble des adhérents et construire une charte fidèle à la motivation du plus grand nombre.

- **Les LABELS**
- **Fournisseurs et produits à étudier**
- **Pré projet de questionnaire pour validation des choix**
- **Partenariats**

Les Labels

L'idée était d'échanger sur les labels en prévision de **l'auberge espagnole organisée le 17 juin** sur cette thématique. Un travail de recensement des principaux labels par catégories de produits a été réalisé.

Ce n'est pas simple de comprendre le fonctionnement des labels : cahiers de charges, contrôles, etc.

Agnès se propose d'étudier plus en profondeur Demeter.

Noël trouve pertinent d'interroger Nature et Progrès sur leur fonctionnement. Et surtout, interroger un producteur proposant des produits labellisés (comprendre les contraintes, motivations, etc.).

Noël va échanger avec un producteur Demeter au marché de Sébastopol.

Marion va contacter le Gabnor et Nature et Progrès pour avoir des infos en plus sur la labellisation et avoir le point de vu des producteurs.

Nous avons décidé de nous consacrer **aux labels les + anciens et les + exigeants**.

Question sur les motivations d'un label européen : relever le niveau de certains pays laxistes ou augmenter la production de bio face à une demande de plus en plus grande ?

Réflexion sur les AMAP : choix du produit local non bio et non certifié... confiance envers son producteur ou labellisation à tout prix ?

Echange sur le sol pollué du Nord Pas de Calais...

Un travail sur les certificateurs pourrait aussi être mené. On observe par exemple l'omniprésence d'Ecocert, à la fois organisme de contrôle et proposant des référentiels...

Marion crée **un classeur consultable** avec toute la documentation trouvée sur les labels ou les produits. L'idéal serait de le mettre à jour régulièrement avec les ressources des adhérents.

Les fournisseurs et produits à étudier

Une idée a été émise de lister tous produits présents chez RDB et faire le point produit par produit. Il nous semble que c'est le travail de Céline et Véronique.

Les adhérents peuvent fixer leurs « exigences » dans la **Charte** et soutenir Céline et Véronique sur des besoins **d'études/enquêtes ponctuelles**.

Ci-dessous, les interrogations de Céline et Véronique sur lesquelles les adhérents motivés peuvent enquêter.

Fournisseur	Commentaires
Province bio (Jean Hervé, Euronat, coton, produits frais, etc.)	désengagement de certaines marques au profit d'autres marques + de chiffres mais moins qualitatives
Vigean (huile)	transformation en France ou en Espagne?
Centre de Caféologie (sucre, café, etc.)	produits bio et équitables et huile d'olive Camposur (sans label?)

Produits	Commentaires
Vivani	
Kaoka	
Sojade	provenance du soja?
Savon d'Alep	existence savon d'Alep bio?

A priori, Vigean transformerait ses produits en Espagne... cela poserait des problèmes d'équité car ce sont des employées sous payées qui feraient se travail... à documenter.

Pré projet de questionnaire pour validation des choix

Nous avons échangé sur le pré projet de questionnaire élaboré par Marion.

Des propositions ont été faites sur les motivations pour aller à RDB (le temps, la facilité), l'ajout d'un critère de choix sur le goût, l'aspect des fruits et légumes, la fréquence d'achat, l'évolution des achats, la proposition de questions ouvertes...

Agnès et Christine seraient « partantes » pour tester le questionnaire.

Les partenariats

Marion a commencé à prendre contact avec les têtes de réseau...

Si certains adhérents ont des contacts pour les AMAP du Nord ou le Gabnor ou la Fraternité ouvrière groupement achat à Mouscron... ou souhaitent étudier différentes possibilités de partenariats, ils sont les bienvenus !

Prochaines dates de réunions :

Nous avons proposé le 21 ou le 28 juin.

Cette prochaine réunion serait l'occasion de scinder la commission en deux commissions et échanger sur les motivations et les tâches qu'on envie de réaliser les adhérents au sein de leur commission.

CHARTRE

L'Association Robin des bio souhaite favoriser le développement de la consommation de produits de qualité issus de l'agriculture biologique et d'écoproduits dans le respect d'une relation équitable avec tous les acteurs de la filière, du producteur au consommateur.

FOURNISSEURS

L'Association RDB est attentive au choix de ses fournisseurs, sélectionnés sur les critères suivants :

- durabilité de la relation : fournisseurs historiques de l'Association
- indépendance du fournisseur : non appartenance à une multinationale, pas de partenariat avec la grande distribution
- militantisme du fournisseur : démarche responsable et éthique à définir- **Le respect des droits du travail, le respect des droits sociaux et en étant non discriminant à l'égalité des chances...**
- entreprise à taille humaine
- rapports : bon sens, confiance, honnêteté, transparence et respect des engagements mutuels
- facilité de référencement et souplesse de fonctionnement

PRODUITS

Les produits sélectionnés par l'Association RDB suivent les cahiers des charges suivant:

- produits alimentaires : pas de lécithine de soja non bio, pas amidon de maïs pour la soupe, limite les additifs à compléter
- fruits et légumes de saison (cf. calendrier)
- produits de soin : pas de parabène, évite tests sur animaux les labels Cosmébio (fabricants français), BDIH (fabricants allemands) et Nature et Progrès, origines naturelles et écologiques du produit à compléter
- produits d'entretien : composants pétrochimiques, phosphates, azurants optiques sont exclus, produits biodégradables à compléter
- origine des produits : favorise la provenance locale, bémol sur les produits transformés (info difficile à collecter) à compléter
- choix de produits à marque « fabricant » ou « producteur » plutôt qu'à « marque distributeur » : transparence sur l'origine géographique de production et de fabrication
- choix de produits simples : évite produit marketé, exemple: produits consommation nomade
- la limitation des emballages : évite le suremballage, favorise le vrac (biscuits, les pâtes?) et les grands conditionnements

PRIX

L'association est attentive aux prix pratiqués par les fournisseurs dans le souci de rendre le bio accessible au plus grand nombre

AUTRES PROPOSITIONS A ETUDIER

- favoriser le « direct » producteur : éviter les grossistes
- favoriser la production locale quel que soit le prix, la forme et le goût des produits :
 - la production existante en région Nord Pas de Calais
 - la production existante en France et/ou Europe toujours dans une logique de limiter la distance entre le lieu de production et RDB exemple : la Belgique plutôt que le sud de la France
 - interdire les produits hémisphère sud, limiter à Europe Sud : Italie, Espagne ?
- Enquête à mener sur les labels.
Les labels privilégiés par Robin des bio (réaliser un classement)
- emballage non polluant?

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

LE PRESENT CONTRAT EST ETABLI ENTRE :

L'Association Robin des bio située à Lille (59800), 23 rue Gosselet, immatriculée/enregistrée à la préfecture de Lille sous le numéro [●], représentée par Monsieur [●], dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « L'Association ».

D'une part,

ET

La société [●], au capital de [●], dont le siège social est à [●], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [●] sous le numéro [●], représentée par Monsieur [●], dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « Le Fournisseur ».

D'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « Les Parties ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'Association Robin des bio est une Association de consommateurs de produits biologiques qui exerce une activité de distribution au détail

Les salariées ou adhérents ou commissions de l'Association sont les interlocuteurs des fournisseurs pour une famille de produits.

Les salariées ou adhérents ou commissions de l'Association ont une mission de sélection et d'achat de produits auprès de fournisseurs conformément à la Charte de l'Association.

C'est dans ce contexte que les Parties ont décidé de conclure les présentes Conditions Générales d'Achat, qui ont pour objet de formaliser les modalités relationnelles.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales d'achat décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Association et de son Fournisseur dans le cadre de l'achat des marchandises suivantes : ...

Clause n° 2: Produits

L'Association pourra demander au Fournisseur de lui fournir une fiche technique des produits proposés par le Fournisseur (composition du produit, matières premières et additifs, critères de qualité du produit fini (microbiologiques, chimiques, sensoriels...) et évaluation du risque de présence d'OGM et d'allergènes, étiquetage

Clause n° 3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA. Le prix comprend les frais de transport et les frais d'emballages nécessaires au stockage et au transport des marchandises.

Le Fournisseur s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le Fournisseur serait amené à octroyer compte tenu des bonnes relations commerciales avec l'Association.

Clause n° 5 : Escompte

En cas de paiement anticipé, un escompte pourra être consenti par le Fournisseur à l'Association.

Clause n° 6 : Facturation

La facturation incombe au Fournisseur. L'Association se réserve le droit de refuser la facturation et la livraison de toute marchandise dont il n'aura pas pris commande.

Clause n° 7 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
 - soit par Lettre Change Relevé (LCR), **SOUHAIT D'ETRE PLUS PRECIS ?**
- dans le respect des délais de paiement des conditions générales de vente du Fournisseur.

Clause n° 8 : Livraisons

L'Association va déterminer la date de livraison de la marchandise. Cette date de livraison correspond à celle à laquelle le Fournisseur s'est engagé à mettre ladite marchandise, en qualité et en quantité, à la disposition de l'Association au 23 rue Gosselet à Lille (59800).

En cas de livraison anticipée, l'Association se réserve la possibilité de refuser la marchandise (nécessité d'un accord préalable).

Tout retard raisonnable dans la livraison des produits pourra donner lieu au profit de l'Association à l'annulation de la commande. **PENALITES ?**

L'Association pourra exiger du Fournisseur l'établissement, avant chaque expédition, d'un certificat de conformité de la marchandise. Les certificats relatifs aux contrôles effectués par le Fournisseur être inclus dans les emballages.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'Association formulera toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises.

Clause n° 9 : Force majeure

La responsabilité de l'Association ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales d'achat découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 10: Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales d'achat est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce Lille.

Fait à ... (ville), le ... (date)

... (signature du Fournisseur)... (signature du représentant légal de l'Association)

L'étiquette de 3 ptits pois

